

Vice-Président
du Conseil général

Conseiller général
de La Courneuve

Monsieur Gilles POUX
Maire
Hôtel de Ville
Place de la République
93120 LA COURNEUVE

Bobigny, le 22 septembre 2009

Monsieur le Maire,

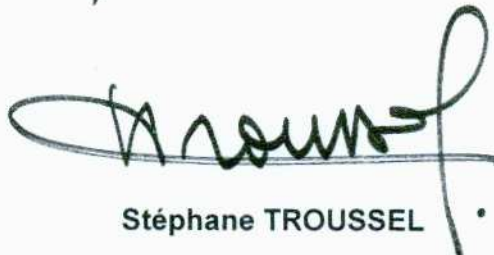
Suite à votre demande, j'ai le plaisir de vous informer que la commission permanente du Conseil général de Seine-Saint-Denis a décidé de participer au financement de la réfection d'un terrain de grands jeux en revêtement synthétique au Stade municipal Géo-André.

Au total, le montant de la subvention départementale s'élèvera à 101.952 euros soit 30% du coût total de la réfection (estimé à 339.840 euros).

Cette décision témoigne de la forte volonté du Conseil général de s'engager aux côtés des Communes mettant en œuvre la réhabilitation de leurs équipements sportifs municipaux.

Restant à votre écoute, je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de mon parfait dévouement.

Très cordialement,



Stéphane TROUSSEL

Copie à Monsieur Eugène-Henri Moré,
Adjoint au Maire délégué aux Droits de la jeunesse,
sports, vie associative, ressources humaines.